

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

M-Print Splint

Date de révision: 18.09.2025

Code du produit: SplintClassic

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

M-Print Splint

UFI: 7WX4-9T1J-MV0G-HPPQ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Matériau pour la fabrication de dispositifs médicaux dentaires.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Merz Dental GmbH	
Rue:	Kieferweg 1	
Lieu:	D-24321 Luetjenburg (GERMANY)	
Téléphone:	+49-(0)4381-403-0	Téléfax: +49-(0)4381-403-100
E-mail:	info@merz-dental.de	
Interlocuteur:	Dipl. Chem Dr. Thomas Panther	Téléphone: +49-(0)4381-403-448
E-mail:	Thomas.Panther@merz-dental.de	
Internet:	www.merz-dental.de	
Service responsable:	Qualitaetssicherung (Quality Assurance)	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49-(0)551-19240 (Giftinformationszentrum-Nord, Göttingen) 24h / 7d**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**Repr. 1B; H360F
Skin Sens. 1; H317
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**Diméthacrylate de diuréthane, mélange d'isomères (UDMA)
acrylate de [[(butylamino)carbonyl]oxy]-2 éthyle
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine
Triacrylate de glycerol proxylène**Mention** Danger
d'avertissement:**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

M-Print Splint

Date de révision: 18.09.2025

Code du produit: SplintClassic

Page 2 de 12

P362+P364 des yeux/du visage.
 P273 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P501 Éviter le rejet dans l'environnement.
 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
72869-86-4	Diméthacrylate de diuréthane, mélange d'isomères (UDMA)			50 - < 100 %
	276-957-5			
	Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H317 H412			
63225-53-6	acrylate de [[[butylamino)carbonyl]oxy]-2 éthyle			5 - < 50 %
	Acute Tox. 4, Skin Sens. 1A, Aquatic Chronic 2; H332 H317 H411			
2082-81-7	Diméthacrylate de 1,4-butanediol			5 - < 50 %
	218-218-1			
	Acute Tox. 4, STOT SE 3; H302 H336			
	acrylate d'uréthane danspolyéther polyol tétraacrylate			1 - < 5 %
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H411			
75980-60-8	oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine			1 - < 5 %
	278-355-8	015-203-00-X		
	Repr. 1B, Skin Sens. 1B; H360Fd H317			
52408-84-1	Triacrylate de glycerol proxylè			0,1 - < 1 %
	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H319 H317			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
63225-53-6		acrylate de [[[butylamino)carbonyl]oxy]-2 éthyle	5 - < 50 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg		
2082-81-7	218-218-1	Diméthacrylate de 1,4-butanediol	5 - < 50 %
	par voie orale: ATE = 500 mg/kg		
75980-60-8	278-355-8	oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

M-Print Splint

Date de révision: 18.09.2025

Code du produit: SplintClassic

Page 3 de 12

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

M-Print Splint

Date de révision: 18.09.2025

Code du produit: SplintClassic

Page 4 de 12

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Photosensibilité (Sensibilité photo)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Photosensibilité (Sensibilité photo) Conserver le récipient bien fermé. aucune Radiations UV/rayonnement solaire. Polymérisation exothermique possible si chauffé, exposé à l'air ou au soleil ou après ajout d'initiateurs à radicaux libres. Évitez les températures élevées ou la lumière directe du soleil.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition



Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur:

Point de fusion/point de congélation:
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition
et intervalle d'ébullition:
Inflammabilité:

Point d'éclair:
Température de décomposition:
Solubilité dans d'autres solvants
non déterminé

Testé selon la méthode

non déterminé
> 180 °C EEC A.2

non applicable
non applicable

> 100 °C ASTM D 7094
non déterminé

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

M-Print Splint

Date de révision: 18.09.2025

Code du produit: SplintClassic

Page 5 de 12

Coefficient de partage n-octanol/eau:

non déterminé

Pression de vapeur:

0,001 hPa

(à 20 °C)

Densité:

1,1 g/cm³ EEC A.3**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Viscosité dynamique:

850 mPa·s DIN 3219

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.4. Conditions à éviter

Radiations UV/rayonnement solaire.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****ETAmél calculé**

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 50 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

M-Print Splint

Date de révision: 18.09.2025

Code du produit: SplintClassic

Page 6 de 12

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
63225-53-6	acrylate de [[(butylamino)carbonyl]oxy]-2 éthyle				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat par voie orale	Lieferant	OECD 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rabbit par voie orale	Lieferant	OCDE 402
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
2082-81-7	Diméthacrylate de 1,4-butanediol				
	orale	ATE 500 mg/kg			0133
75980-60-8	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	REACH Dossier	OCDE 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	REACH Dossier	OCDE 402

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

M-Print Splint

Date de révision: 18.09.2025

Code du produit: SplintClassic

Page 7 de 12

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
63225-53-6	acrylate de [[[butylamino)carbonyl]oxy]-2 éthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 3348	96 h	Tête de boule	EpiSuite QSAR tool	Relation quantitative structure-activité (RQSA)
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 0,294		Pseudokirchneriella subcapitata s.	EpiSuite QSAR tool	Relation quantitative structure-activité (RQSA)
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 7306	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	EpiSuite QSAR tool	Relation quantitative structure-activité (RQSA)
2082-81-7	Diméthacrylate de 1,4-butanediol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 12,4	96 h	n/n	REACH Dossier	Relation quantitative structure-activité (RQSA)
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 9,79	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACH Dossier	OCDE 201
	acrylate d'uréthane danspolyéther polyol tétraacrylate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 1,76	96 h		Rahn	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 76,3	72 h		Rahn	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 90,94	48 h		Rahn	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
72869-86-4	Diméthacrylate de diuréthane, mélange d'isomères (UDMA)			
	OECD 301 B	22%	28	ECHA
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			
2082-81-7	Diméthacrylate de 1,4-butanediol			
	OECD 310; Headspace Test and CO2	24 %	28	REACH Dossier
	Biodégradable.			
75980-60-8	oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine			
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	0 - 10 %	28	REACH Dossier
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

M-Print Splint

Date de révision: 18.09.2025

Code du produit: SplintClassic

Page 8 de 12

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
63225-53-6	acrylate de [[[butylamino)carbonyl]oxy]-2 éthyle	1,82
2082-81-7	Diméthacrylate de 1,4-butanediol	3,1
75980-60-8	oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	3,1

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
63225-53-6	acrylate de [[[butylamino)carbonyl]oxy]-2 éthyle	7,325	n/h	EpiSuite QSAR tool
75980-60-8	oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	18 -55	Cyprinus carpio (Carpe)	REACH Dossier

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

070208 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques; autres résidus de réaction et résidus de distillation; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

070208 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques; autres résidus de réaction et résidus de distillation; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

M-Print Splint

Date de révision: 18.09.2025

Code du produit: SplintClassic

Page 9 de 12

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):

oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

M-Print Splint

Date de révision: 18.09.2025

Code du produit: SplintClassic

Page 10 de 12

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des
jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

3 - présente un très grave danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation:

Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la
(les) section(s): 2.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

M-Print Splint

Date de révision: 18.09.2025

Code du produit: SplintClassic

Page 11 de 12

Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë
Skin Irrit: Irritation cutanée
Eye Irrit: Irritation oculaire
Skin Sens: Sensibilisation cutanée
Repr: Toxicité pour la reproduction
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

Les principales références bibliographiques et sources de données

fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

ECHA

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Repr. 1B; H360F	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

M-Print Splint

Date de révision: 18.09.2025

Code du produit: SplintClassic

Page 12 de 12

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H360Fd	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)